

Le plafond de déductibilité de l'amortissement des véhicules de société

Année d'acquisition ou de location du véhicule	Seuils applicables			
	30 000 €	20 300 €	18 300 €	9 900 €
2017	Véhicule émettant de 0 à 19 g de CO2 par kilomètre	Véhicule émettant de 20 à 59 g de CO2 par kilomètre	Véhicule émettant de 60 à 155 g de CO2 par kilomètre	Véhicule émettant à partir de 156 g de CO2 par kilomètre
2018			Véhicule émettant de 60 à 150 g de CO2 par kilomètre	Véhicule émettant à partir de 151 g de CO2 par kilomètre
2019			Véhicule émettant de 60 à 140 g de CO2 par kilomètre	Véhicule émettant à partir de 141 g de CO2 par kilomètre
2020			Véhicule émettant de 60 à 135 g de CO2 par kilomètre	Véhicule émettant à partir de 136 g de CO2 par kilomètre
2021			Véhicule émettant de 60 à 130 g de CO2 par kilomètre	Véhicule émettant à partir de 131 g de CO2 par kilomètre